

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1875.

PATENTES SUR LES MOULINS A VENT.

(Pétition des huiliers et meuniers de l'arrondissement de Courtrai, analysée dans la séance du 26 novembre 1874.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. CRUYT.

MESSIEURS,

Des huiliers et meuniers des environs de Courtrai, travaillant à l'aide de moulins à vent, se sont adressés à la Chambre pour obtenir la suppression des patentes dont ces moulins sont grevés. Ils fondent leur réclamation sur l'état de crise et de décadence où se trouve leur industrie par suite de la concurrence écrasante que leur font les usines à vapeur.

Votre commission estime que, s'il ne peut entrer dans la pensée de personne de vouloir, par des exemptions d'impôts ou autres moyens artificiels quelconques, défendre certains procédés de travail arriérés contre la ruine à laquelle le progrès industriel la condamne fatalement, l'équité néanmoins exige que l'on examine si telle branche d'industrie ou de commerce, lucrative au moment où, à raison de cette circonstance, elle fut imposée, est encore aujourd'hui suffisamment prospère pour qu'il soit juste et raisonnable de prélever sur ses bénéfices supposés, une part plus ou moins élevée au profit du trésor public ?

Cette question fut examinée dans le temps avec bienveillance à l'égard des bateliers, fortement éprouvés dans leurs intérêts par l'établissement des chemins de fer, et dont, en conséquence, la patente fut réduite plusieurs fois et en dernier lieu par la loi du 5 juillet 1871.

(1) La commission est composée de MM. DE LEHAYE, président, SIMONIS, VAN ISEGHEM, DESCAMPS, JANSSENS, MEEUS, CRUYT, DELAET et DRION.

Nous pensons qu'il pourrait y avoir lieu d'adopter une semblable mesure en ce qui concerne les moulins à vent, et pour ce motif la commission conclut au renvoi de la pétition à M. le Ministre des Finances, avec prière d'aviser et de proposer, le cas échéant et à la première occasion, telles atténuations que de raison aux patentes dont il s'agit.

Le Rapporteur,

A. CRUYT.

Le Président,

DE LEHAYE.

